

Bonne & Heureuse Année!

A l'occasion de la nouvelle année nous tenons à remercier tous nos clients pour leur généreux encouragement pendant l'année écoulée.

Happy New Year

We take advantage of this opportunity to thank all our customers for their esteemed patronage during the past year

THE STYLE SHOP
Lingerie de Luxe pour Dames—Chapeaux—Robes
21, Rue Canada

Ed'ston Laundry & Dry Cleaning
Service Prompt et Garanti
J. H. Horncastle, prop.

Henna Beauty Shoppe
SAISON DE COIFFURE
Rue du Pont

BETTY MAE BEAUTY SHOPPE
Mlle Léona Thériault prop.
Rue St-François

Madawaska Mercantile COMPANY
Quincaillerie — Ferronnerie
Etc., Etc.
Rue de l'Eglise

RAYMOND BREAU
Pharmacien
Rue Canada

LAUREAT GAGNON BARBIER
Edifice Pat. Rournier

TODDY MADORE
Epiceries—Fruits, Légumes
Téléphone 144-2
Rue Canada

LA VOGUE
"Magasin pour Dames et Demoiselles"
Nouveautés en tout temps
Rue de l'Eglise

Madame L.P. Fournier
Chapeaux — Coupons
Rue St-François

MURPHIE & BURPEE
Groceries, fruits, Vegetables
Telephone 52
Victoria Street

Edmundston Motors and Madawaska Filling Sta.
Rinaldo Ruest — Paul Guay
EDMUNDSTON, N. B.

HARRY K. YORK
Chocolat—Tabacs—Articles de Fantaisie—Médicines Patentées
Tél: 169-11 — Rue Victoria

ARCHIE ST-ONGE
Epiceries et Viandes
Poissons—Légumes—Fruits
Rue Canada

T. M. RICHARDS
Marchand Général
Rue St-François

La Boulangerie Proulx
fabricant d
Rue Canada

Magasin J.-E. Malenfant
Epiceries de toutes sortes
Fruits et Légumes
Rue Canada

J. Robert Boucher
PEINTRE
Directeur Funéraire
Rue Canada

Larlee's Electrical Shop
Electrical Contractors
Rue de l'Eglise

JEREMIE BERGER
BOUCHER
Rue de l'Eglise

MADAME L. GAGNE
Accessoires électriques
Peinture — Vernis
Objets religieux — Papeterie
Rue de l'Eglise

Edmundston Shoe Store
"La chaussure est notre spécialité"
Rue Court

STEVENS BROTHERS
"The Reliable Druggists"
Rue Canada

LE MAGASIN ABBIS
Souliers pour Dames
Articles de Nouveautés
Rue Court

PAT FOURNIER
GARAGE
Rue Canada

J.-D. CASTONGUAY
Marchand de Meubles
Rue de l'Eglise

Madame M.F. Poitras
Marchandises Sèches
Robes - Chapeaux - Lingerie
Rue Victoria



Messe de Minuit

C'est Noël, Bébé dort sous ses tentures closes,
Réoant, les poings fermés sur ses yeux alourdis,
De beaux jouets dorés, de fleurs fraîches écloses
Dans les jardins du paradis.

Au dehors on entend des voix; la foule passe,
Calme, écoutant au loin le clocher plein de bruit,
Qui jette sa clameur sonore dans l'espace
A tous les échos de la nuit.

Maîtres et serviteurs, qu'un symbole égalise,
De crainte d'éveiller le bébé rose et frais,
Pleurs et recueillis, pour se rendre à l'Eglise,
Passent le seuil à pas discrets.

Il est minuit bientôt. Seule, la jeune mère,
Reste auprès du berceau que son amour défend,
Oubliant tout, chagrins, soucis, la vie amère,
Pour ne songer qu'à son enfant.

Il est là sous ses yeux, son trésor, qui sommeille,
Innocent et serin, tandis qu'au ciel profond,
Resplendit pour lui seule la vision vermeille,
Que les blonds chérubins lui font.

Et, dans les petits bas au chevet suspendus,
La mère enfin se lève, anxieuse, attentive,
D'une main tout émue elle glisse, furtive,
Joujoux et bonbons confondus.

Puis tombant à genoux, jusqu'aux pleurs attendrie,
Plus folle que son fils, plus riche que Crésus,
Murmure en son engeu: — Comme vous, ô Marie,
J'ai mon petit Enfant-Jésu!

Louis FRECHETTE.

Le Noël du Pêcheur

C'était un bien pauvre père, que
"Pierrot le fou", Pêcheur de son état,
Il n'avait jamais connu son père, père
en mer, un jour où la vague avait
fait grise-mine, aux pêcheurs ses amis.
Toujours malheureux, "Pierrot le fou",
était délaissé et fui de tous, car
on ne craignait, comme toujours
les malheureux sont craints. Comme
pour le bûcheron de la fable, ses ins-
tants de joie avaient été plutôt rares,
depuis qu'il vivait sur la machine
ronde. Toujours la malchance s'était
attachée à ses pas, comme la pauvre-
tété s'attache à la personne du juif
errant. Il habitait u ne petite maison
bâtie loin du hameau, et sa mère, le
seul être qui l'ait jamais aimé ve-
nait de lui être ravie. Désormais seul,
âgé de 18 ans, n'ayant que sa foie
pour compagnon, il allait passer une
bien triste vie, le pauvre "Pierrot".
Mais non, Pierrot eut un beau Noël
et le bonheur devint son partage.
Or donc, c'était la veille de Noël.
Le froid était vif et piquant; la neige
étoilait sous les étoiles, une
tresse lune rouge trônait au ciel, au
milieu des astres brillants qui for-
maient sa cour. Comme il n'y avait
pas de jour de fête pour "Pierrot le
fou", il jeta ses filets sur son dos, et
s'achemina tristement vers sa grande
mère, la mer, qui, elle au moins, ne
l'abandonnait pas dans sa détresse,
et le berçait très souvent pour en-
tourner ses chagrins.

Le voilà dans sa barque, en plein
courant. Il avait le "mornon", car-
te la voile, pose le "balatron", et
la barque, mes au large, file vers la
haute mer.
La-bas, au hameau, c'est bientôt
l'heure de la messe. La cloche ébran-
le son clocher et cartilonne éle-
ment: ding-dong, ding-dong; et les
villageois répondent avec empresse-
ment à son appel. Les voix par pe-
tits groupes causant de la fête, de la
messe, du réveillon, enfin de tout ce
dont paissent les fenêtres brillent de
mille feux, ils font crier la neige sous
leurs pas pressés, car ils ont bien hâte
d'arriver à la chaleur et de voir
l'Enfant-Dieu dans ses langes blancs.
Pendant que tous vont prier, Pier-
rot s'agite entre ses lèvres rudes les
vers d'une chanson de pêcheur:

"Qu'étré le grand vent,
Qu'gronde sans trêve,
Lévis le Mornan
S'en vient à la grève,
S'en vient en chantant,
Une cantilène,
Tout en tricotent,
Un beau gilet de laine.

Et tout en songeant à l'heureux
part qu'il recevra en cadeau, le silet
de la petite "mornon", il met ses
"manigaux" jette ses filets, amorce
ses hameçons et il attend patiem-
ment, sous la froide brise, que le
poisson se laisse tenter par l'appât.
Nul doute, le temps est clair et sec,
la pêche sera bonne.

Dans la petite église, la messe de
minuit commençait, et les gros chan-
tres du village chantaient à pleine
poitrine:

Ca bergers, assemblons-nous,
Allons voir le Messie!
Et Pierrot, lui attendait toujours
Mais bientôt, vaincu par la fatigue,
sentant ses paupières s'alourdir, il se
laisse gagner par le sommeil, et le
voilà, le pauvre fou, couché dans sa
barque écarquée par le flot, dormant
en pleine mer, bercé par sa grande
mère, qui tant de fois déjà l'a bercé
pour endormir ses chagrins.

Un enfant tout blond, rayonnant
de charité, s'en vient en marchant sur
les floes bleus, comme autrefois Jésus
le Galiléen, marchant lui aussi,
radieux et superbe, superbe, sur les
eaux du lac de Génézaréth. L'Enfant
avance toujours, la vague se fait
roueueuse et semble caresser le petit
piéd rose qui l'effleure. Enfin, le
voilà à la barque; il se penche; il re-
garde et sourit à Pierrot; il semble
lui parler longtemps, longtemps.
La messe est maintenant finie. On
chanté un dernier cantique:

"Nouvelle agréable:
Un sauveur enfant nous est né.
C'est dans une étable,
Qu'il nous est donné!"

Puis chacun s'en retourne chez lui,
mais au retour, la brise n'apportait
plus le chant lointain de Pierrot.
Le lendemain, au jour, la barque
de Pierrot était toujours sur le rivage,
et Pierrot y était couché tout à fait

COIN DE LA BONNE CUISINIÈRE

LA BUCHE DE NOËL
Le gâteau que l'on appelle une
"Bûche" est l'un de plus riches tant
à cause de la pâte dont il est fait
que de la crème Moka dont on le re-
couvre — Il convient donc tout par-
ticulièrement aux grandes circon-
stances.
Néanmoins, parmi les recettes mul-
tiples qui servent à le confectionner,
il en est de plus ou moins dispen-
dieuses.
Nous nous bornerons à en donner
ici deux, qui ont été expérimentées
dans diverses écoles ménagères de la
Province et qui donnent d'excellents
résultats.
3 œufs
1 tasse de sucre
1 cuillerée à table de lait
1/4 cuillerée de sel
1 tasse de farine
1 cuillerée à thé de beurre fondu
1 cuillerée à thé de poudre à pâte.
Battre les jaunes dans un bol jus-
qu'à ce qu'ils soient jaune clair —
Ajouter le sucre peu à peu, le lait,
la farine tamisée avec la poudre. —
Incorporer ensuite les blancs battus
en neige très-ferme et ajouter l'es-
sence — Garnir le fond d'une léche-
frite d'un papier beurré — Beurrer
aussi les bords — verser la prépa-
ration — l'étendre — Faire cuire 12
à 15 minutes. L'our modéré — Lors-
que le gâteau est cuit, le renverser
sur une serviette humide — étendre
sur le gâteau une couche de gelée ou
de confitures — le rouler en s'aidant
de la serviette.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE LA N. H. L.

Pour répondre à des demandes qui
nous ont été faites, nous publions
ci-après une liste très explicite des
changements qui ont apportés aux
règlements de la N. H. L.

1. — Il devra toujours avoir un ca-
pitaine sur la glace et si le capitaine
véritable ne peut assister à la joue
on en nommera un temporaire.
2. — Dix joueurs au moins devront
être en costume et une équipe aura
droit jusqu'à 14 équipiers, sans com-
pter le gardien des buts.
3. — En cas de blessure au gardien
des buts, les joueurs pourront quit-
ter la glace en attendant le retour
de ce joueur ou son remplaçant.
4. — Si le gardien est puni, le gé-
rant doit nommer un substitut et
aviser l'arbitre du changement.
5. — Un gardien sortant de la
marque établissant son territoire est
sujet aux "body checks" et au traite-
ment des joueurs ordinaires.
6. — Tout joueur qui blessera un
rival en portant son hockey plus
haut que les épaules recevra une puni-
tion mineure.
7. — Une punition mineure sera
donnée à un joueur qui continuera à
jouer d'une façon quelconque quand
il aura cassé son hockey.
8. — Une punition mineure sera
aussi donnée à un joueur qui lancera
la rondelle hors de la patinoire en
jouant sur la défensive, pour sauver
du temps.
9. — Un "match penalty" sera don-
né à un joueur qui frappera ou cher-
chera à frapper un adversaire. On
enverra un substitut sur la glace au
bout de cinq minutes.
10. — Quand trois joueurs d'une
équipe recevront des punitions en
même temps, ils ne pourront retour-
ner sur la glace à l'expiration du
temps, jusqu'à ce que le jeu soit de
nouveau arrêté et que les substituts
aient été retirés de la glace. On don-
nera des mineures pour manque-
ment à ce règlement.

au fond. Sa bonne figure était ré-
jouie; il semblait en extase, le pau-
vre fou. Pierrot dormait encore; il
devait dormir toujours.
"Bienheureux les pauvres d'esprit",
car le royaume des cieux est à eux",
dit le Seigneur Jésus. Pierrot, pau-
vre d'esprit, était heureux, car il
était au ciel.
Et voilà comment "Pierrot le fou"
eut le bonheur en partage.
"Le Messager".

Chemins de Fer TEMISCOUATA

HORAIRE No. 81

En force le 13 Dec. 1932

EXPRESS
Dép. Rivière-du-Loup 7.30 a. m.
Arr. Edmundston 11.10 a. m.

EXPRESS
Dép. Edmundston 12.00 p. m.
Arr. Rivière-du-Loup 3.30 p. m.

MIXTE
Dép. Edmundston 12.20 p. m.
Arr. Connors, N. B. 2.10 p. m.

MIXTE
Dép. Connors, N. B. 7.30 a. m.
Arr. Edmundston 9.15 a. m.
N. B. — Heure du méridien de Test
Service quotidien, excepté le diman-
che.

Correspondance à Edmundston a-
vec le chemin de fer, du Pacifique
Canadien et à Rivière-du-Loup avec
tous les trains d'express des chemins
de fer Nationaux.
Pour plus amples informations
à l'aspect, etc., s'adresser à
T. N. Walsh, Agent Général de
Fret et des Voyageurs.

NOTICE OF SALE

IN THE SAINT JOHN COUNTY COURT

BETWEEN
The Renfrew Machinery Company,
Limited Plaintiff
and
Fred Durepos Defendant

NOTICE IS HEREBY GIVEN THAT
I will sell at public auction in the
parish of Saint André in the
County of Madawaska on Saturday
the eleventh day of February, A. D.
1933, at the hour of two o'clock in the
afternoon all the right title interest
claim and demand of Fred Durepos
in and to the lands and premises
following, that is to say:
"All that certain lot of land situate
in the Parish of Saint André,
the County of Madawaska and bounded
as follows:
"Beginning at a cedar post stand-
ing on southeastern side of a reserved
road at the most western angle
of lot number 7 purchased by Moise
Levesque in Tier 2, Cyt Settlement,
thence running by the margin of the
year 1903 south forty three degrees
and forty minutes east fifteen chains
and thirty nine links to the
northwestern side of another reserved
road, thence along the same
south forty six degrees and twenty
minutes west fifteen chains and
fifty four links, thence north forty
three degrees and forty minutes west
sixty four chains and thirty nine
links to a spruce tree standing on
the southeastern side of the re-
served road and thence along the
same north forty six degrees and
twenty minutes east fifteen chains
and fifty four links to the place of
beginning containing one hundred
acres more or less and distinguished
as Lot Number 6 in Tier 2, Cyt Set-
tlement."

The same having been seized by
me under and by virtue of a writ of
Fieri Facias issued out of the Saint
John County Court in the above men-
tioned and bearing date the 23rd day
of May, A. D. 1932.
Dated the seventeenth day of De-
cember, A. D. 1932.
John B. BELLEFLEUR,
High Sheriff, County
of Madawaska.
416-2266c.

NOTICE OF SALE

To Stanislas Daudelin et al.

Madawaska, in the
County of Madawaska, and to all others who
may concern: —
NOTICE IS HEREBY GIVEN that
by virtue of a power of sale contain-
ed in a certain Indenture of Mort-
gage bearing date the 5th day of
November, A. D. 1924, and made bet-
ween Stanislas Daudelin and Adèle
his wife, of the first part, and
Honoré P. Nadeau and Zélie Nadeau
of the second part, and duly recorded
in Book T-3 at pages 236-239 at
2493 of the Madawaska County re-
cords: —

THERE WILL BE SOLD for the
purpose of satisfying the principal
money and interest secured by the
said mortgage, default having been
made in the payment of the same
as therein provided at public sale
in front of the Court House of the
Town of Edmundston, in the County
of Madawaska, on Tuesday the 7th
day of January A. D. 1933 at the
hour of twelve o'clock noon, all the
lands and premises situate, lying
and being in the parish of Baker
Brook, in the County of Madawaska,
in the Province of New-Brunswick
described as follows: —

"PARCEL No. 1: — Bounded on
the front by the highway, on the
westerly side by land occupied by
Fraser Companies, Limited, on the
southerly side by same land and on
the easterly side by land formerly
occupied by one Adolphe Cyr.
"PARCEL No. 2: — Bounded on
the front by land formerly occupied
by James J. Clair, on the easterly
side by the by-road leading to the
back settlements, on the westerly
side by Baker-Brook, and at the rear
by the rear of the St. John Hotel."
Together with all the buildings, im-
provements and appurtenances to the
said lands and premises hypon-
dising.

Dated the 28th day of November
A. D. 1932.
(Sgd.) Honoré P. Nadeau,
(Sgd.) Zélie Nadeau,
Mortgagés.
(Sgd.) J. E. Michaud,
Solicitor for Mortgagés.
416-1966c.